



Av des Arts 7
1210 Bruxelles
tel 02 220 20 55
fax 02 220 20 67

Ministre de la Protection de la Consommation, de
la Santé publique et de l'Environnement

Minister van Consumentenzaken,
Volksgezondheid en Leefmilieu

Minister for Consumer interests, Health and
Environment

Jef TAVERNIER

COMMUNIQUE DE PRESSE

Pas d'autorisation pour le champs d'essai de pommiers transgéniques

Bruxelles, le 11 avril 2003 - Le Centre de Culture fruitière de la KUL avait introduit fin 2002 une demande en vue d'installer un champ de pommiers transgéniques dans le cadre d'une recherche sur la fécondation de ces arbres et l'influence de cette fécondation sur la récolte. Sur base des quatre avis qu'il a reçu, le Ministre Tavernier a fait part de son refus d'autoriser le champs d'essai OGM à Aarschot.

Pour la première fois, une demande d'essai OGM a été évaluée selon la nouvelle Directive européenne en vigueur depuis le 17 octobre 2002. Le Ministre Tavernier a fait usage des possibilités offertes par la Directive afin de réaliser une évaluation des champs d'essai OGM de manière plus approfondie et plus complète qu'auparavant.

C'est ainsi que le Ministre a demandé quatre avis concernant la demande de pommiers transgéniques:

- Dans son avis, le Comité scientifique pour les plantes transgéniques du Conseil de Biosécurité formule plusieurs réserves et conditions. Ils demandent entre autres que les filets qui recouvrent les arbres soient vérifiés quotidiennement pour éviter les déchirures; le placement de pièges à insectes afin d'évaluer si et combien d'insectes passent au travers des filets et d'éviter la présence de ruches dans les environs. La majorité des experts émettent également des doutes quant à la pertinence scientifique de l'expérimentation. Ils estiment que la taille du champ et la durée d'expérimentation ne sont pas suffisantes pour obtenir des résultats scientifiquement probants.
- Un groupe de travail «Aspects éthiques et de développement durable» a également examiné la demande, avec comme mission d'évaluer l'impact d'un essai OGM sur la société. Leurs conclusions mettent principalement en question l'utilité de l'expérimentation.
- La population a été informée du projet via internet, des annonces dans les médias et des affiches placardées aux alentours. Le Ministre a ainsi reçu une dizaine de réactions de citoyens et on a compté plus de 400 visites

sur le site. Les réactions du publics étaient toutes négatives.

- Etant donné que le projet se situait en territoire flamand, le Ministre a également reçu un avis de la Ministre flamande de l'Environnement Vera Dua. Son avis – contraignant – est également négatif.

Le Ministre Tavernier s'associe donc à l'avis contraignant de sa collègue. Le Ministre souligne également de nombreux renseignements semblent manquer à ce stade, tant de la part de l'évaluation des risques que de la KUL et que leur demande a peut-être été introduite un peu prématurément. Le Ministre note également l'intérêt et la pertinence de la consultation populaire et de l'évaluation éthique comme compléments de l'évaluation classique des risques. Ce premier exercice a également mis en évidence que l'évaluation éthique n'est pas chose facile et qu'il est urgent d'élaborer un cadre général d'évaluation en ce domaine. Il est toutefois clair que seuls l'évaluation éthique et la consultation populaire permettent de mener une réflexion sur le type de plantes transgéniques que nous souhaitons.

C'est pour cette raison que le Ministre Tavernier plaide pour l'application systématique de l'évaluation éthique (autorisée par la Directive européenne) parallèlement à la consultation publique (rendue elle obligatoire par la Directive) dans le cadre du processus d'évaluation des essais OGM.

Vous pouvez consulter le dossier et l'évaluation de risques à l'adresse <http://biosafety.ihe.be>

Renseignements☐: Service presse 0476/24.87.40